



SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR

Pour un cadre de vie de qualité dans l'agglomération lyonnaise

Préserver

Valoriser

les espaces naturels

& le patrimoine rural des Monts d'Or



Patrimoine naturel et rural

une richesse à valoriser

Le site des Monts d'Or est un massif calcaire, le seul de l'agglomération Lyonnaise. Les traces de l'histoire de l'homme y sont fortement représentées : aqueduc romain, captages et sources, murs en pierres sèches et cabornes, carrières et tunnels de carriers. La préservation et la mise en valeur de ce patrimoine ont conduit les collectivités à mettre en œuvre une politique de restauration, d'information et d'éducation.



Lavoir

Restaurer le patrimoine rural et les espaces dégradés

Le patrimoine rural comme les lavoirs, les murs en pierres sèches, les cabornes, les chemins ruraux... sont progressivement restaurés. Des sites dégradés (anciennes décharges des Gorges d'Enfer, Giverdy...) sont requalifiés.

Organiser la fréquentation du public

L'organisation de la fréquentation du public est réalisée au travers de :

- la création de 160 Km d'itinéraires balisés pour la marche ou parcours de santé (en liaison avec SECIRELY),
- la mise en place de sentiers pédagogiques : les sentiers de Rochecardon, des rapaces, des cabornes, de l'eau, géologique (en liaison avec Roch'nature, la Pie Verte, le Cora, l'Espace Pierres Folles...)

Informier pour mieux préserver

La connaissance du patrimoine est assurée par l'utilisation des supports papiers et multimedia. C'est ainsi que le patrimoine rural et les sentiers thématiques peuvent être découverts grâce à des plaquettes éditées par le syndicat, ou directement en ligne sur le site www.montsdor.com.

Le sentier géologique, dans le cadre d'un partenariat avec ERASME (centre multimedia du Conseil Général du Rhône) a vu la première création d'une animation pédagogique interactive, consultable sur les sites www.montsdor.com ou www.laclassedor.com



Sentier du ruisseau

Captage du Parc de Louvevion



La qualité des Monts d'Or un environnement à entretenir et à surveiller

Pour préserver cet espace privilégié,
le Syndicat Mixte des Monts d'Or
a mis en place un plan propreté
et une politique de prévention
au travers d'une police de l'environnement.

Assurer la propreté des Monts d'Or

Le plan de propreté s'articule autour de 3 axes d'intervention :

- l'information sur l'existence des déchetteries
- la mise en place de corbeilles régulièrement ramassées en liaison avec les services du Grand Lyon,
- le suivi régulier des décharges sauvages assuré notamment par l'agent d'entretien du Syndicat Mixte et par les « Brigades Vertes » du Conseil Général.



Organiser la surveillance des Monts d'Or

La « police de l'environnement » est réalisée par l'action
conjointe d'une dizaine d'agents assermentés issus de différentes structures :

- l'Office National des Forêts,
- la Fédération Départementale des Chasseurs,
- l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage,
- la Gendarmerie de l'Air,
- la Gendarmerie Nationale.

Elle s'organise par le biais de tournées régulières en voiture, à pied, à cheval.

La circulation des engins à moteurs
est réglementée sur la totalité des
chemins non goudronnés des Monts d'Or
(loi du 3 janvier 1991 et arrêtés de police des maires).

- Des pratiquants, souvent mal informés
- motos vertes, 4x4, quads - sont régulièrement interceptés.
L'infraction est passible d'une amende
pouvant atteindre 1500€ accompagnée
d'une saisie du véhicule en infraction.



Agriculture des Monts d'Or,

une activité à maintenir

Le maintien des espaces entretenus de ce massif favorise la diversité de nos paysages, l'accès à nos chemins de promenades et participe à la préservation de ce poumon vert.

En 1990, 50% des terrains étaient susceptibles d'être abandonnés, aucun jeune agriculteur ne s'installait. Les collectivités ont décidé de mettre en œuvre une politique active pour favoriser la pérennité des exploitations agricoles.

Favoriser le maintien d'une activité économique agricole

- vigilance sur les mutations immobilières avec la profession agricole (SAFER),
- intervention foncière pour reconstituer des unités de production et maintenir les sièges d'exploitation dans les Monts d'Or,
- intervention de la Chambre d'Agriculture du Rhône pour la recherche de successeurs, l'installation de jeunes agriculteurs, ou la réintroduction d'activités agricoles.

Dans les Monts d'Or, 1700 hectares agricoles sont mis en valeur par une vingtaine d'agriculteurs.

Les productions sont très diverses : arboriculture (pommiers, poiriers, cerisiers...), élevage (bovin, caprin, équin, volaille), viticulture, maraichage.

Bon nombre d'exploitations se tournent vers des modes de commercialisation diversifiés, tels que la vente directe à la ferme, sur les marchés ou dans des points de vente collectif.

Mettre en place des conventions de gestion de l'espace

Des conventions sur près de 300 hectares visant au maintien d'une activité agricole dans les parcelles susceptibles d'abandon sont signées avec différents partenaires :

- des agriculteurs,
- des associations (GIC des Monts d'Or, MFR).

Ces conventions ciblent des secteurs à enjeux pour les collectivités sur la base d'une cartographie (paysage, patrimoine, itinéraires pédestres...).



Informier et sensibiliser

Afin de permettre une meilleure connaissance du patrimoine local des Monts d'Or, le Syndicat Mixte des Monts d'Or met en œuvre une politique tournée vers l'information et la sensibilisation :

- organisation d'animations découvertes réalisées par des partenaires spécialisés au profit du public, des scolaires et groupes divers. (FRAPNA, CORA, NATURAMA, ONE, FDCR, Pie Verte...)
- incitation à la création de projets d'école favorisant la découverte du patrimoine local



Le Syndicat Mixte des Monts d'Or en chiffres

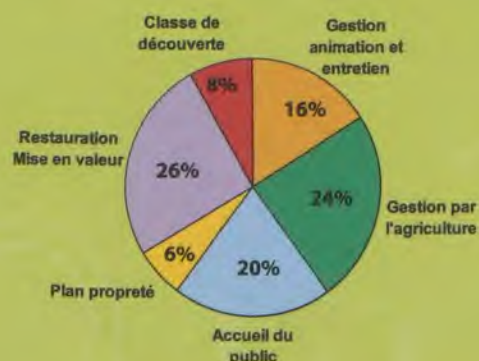
- 11 communes, 31 389 habitants, 6500 hectares dont 800 hectares de forêts et 1700 hectares agricoles,
- une vingtaine d'exploitations (23% du massif des Monts d'Or réservé aux activités agricoles),
- Un réseau de 15 points de ventes à la ferme,
- 160 Km d'itinéraires pédestres balisés,
- des sentiers pédagogiques (flore, rapaces, cabornes, géologie, etc.) et des sites d'accueil (Four à chaux, Giverdy...)

Le financement

Buget moyen annuel: 550 000 €

Le Syndicat Mixte des Monts d'Or est financé par :

- le Conseil Général (40%)
- le Grand Lyon (40%)
- les communes (20%).



Le siège du Syndicat Mixte des Monts d'Or :

Mairie de Limonest
225, Avenue Général de Gaulle
69760 LIMONEST
Tél. : 04.72.52.42.30
Fax. : 04.78.64.96.65
www.montsdor.com

Les hommes

Le Conseil Syndical est composé de trente membres :

- deux représentants par commune
- quatre représentants du Conseil Général
- quatre représentants du Grand Lyon

UN PARTENARIAT POUR L'ENVIRONNEMENT



Albigny
Chasselay
Collonges
Couzon

Curis
Limonest
Poleymieux
St-Cyr

St-Didier
St-Germain
St-Romain

GRAND LYON
communauté urbaine



11 communes :

Albigny, Chasselay, Collonges, Couzon, Curis, Limonest, Poleymieux, St-Cyr, St-Didier, St-Germain, St-Romain,

**le Conseil Général du Rhône,
le Grand Lyon,**

unis par les **Monts d'Or**

En 1995, 11 communes, le Grand Lyon et le Conseil Général se sont réunis au sein du Syndicat Mixte des Monts d'Or* afin de préserver et mettre en valeur les espaces naturels, le patrimoine rural, témoins des activités humaines au cours des temps.



Une charte pour les espaces naturels et agricoles, élaborée en 1995, définit les actions à mettre en œuvre pour assurer la gestion du massif. Pour mener à bien ces objectifs, le Syndicat Mixte s'appuie sur une concertation régulière et active avec les autres acteurs économiques et associatifs présents sur le terrain.

* Le Syndicat Mixte des Monts d'Or a succédé au Syndicat Intercommunal des Monts d'Or, qui avait été créé en 1984.